

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT AVEYRON
COMMUNE DE MALEVILLE

2026-08-07

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 28/08/2026**

NOMBRES DE MEMBRES

Afférents au Conseil	Présents	Nombre de procuration
15	9	6

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit août, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de Maleville conformément à la délibération 2024-07-01 du 26/08/2024, sous la présidence de Madame Fabienne SALESES, Maire.

Date de la convocation :
14/08/2026

Date de publication :

Présents : Fabienne SALESES, Maire Benoit GINESTE, Josiane GRES, Emmanuel TOURNEMIRE, Véronique JALRAN, Adjoints, Jean-Philippe BEDEL, Chrystel BOUTONNET, Stéphanie GILHODES-LHERM, Romain MAURS.

Absents excusés : Géraldine FLAUJAC, Vincent POURCEL, Sébastien MUGNIER - Aurore FILHOL - Anastasia KWIATKOWSKI - Samuel DEGUARA

Procurations : Géraldine FLAUJAC à Jean-Philippe BEDEL - Vincent POURCEL à Fabienne SALESES - Sébastien MUGNIER à Benoit GINESTE - Aurore FILHOL à Josiane GRES - Anastasia KWIATKOWSKI à Emmanuel TOURNEMIRE - Samuel DEGUARA à Véronique JALRAN

7. Décision Modificative - Budget Assainissement

POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	0	0

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2121-29 et D. 23- 42-2 relatifs aux dépenses et recettes autorisées par le budget et les décisions modificatives,

Vu l'instruction comptable et budgétaire M 57,

Vu la délibération n°2026-05-05 du 24 avril 2026 adoptant le budget primitif Assainissement pour l'exercice 2026,

Considérant qu'il convient de procéder à des ajustements de crédits sur le budget assainissement afin de pouvoir réaliser les amortissements,

Il est rappelé que les décisions budgétaires modificatives permettent d'ajuster des crédits qui n'auraient pas été prévus initialement dans le Budget Primitif de l'année en cours. Ces décisions sont soumises au Conseil Municipal qui doit les approuver par délibération. Cette décision budgétaire modificative n°1 concerne les points suivants :

Chapitre	Nature	Crédits Votés	Montant du virement
----------	--------	---------------	---------------------

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal Administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://telerecours.fr>

Acte rendu exécutoire après publication et
dépôt en Sous-Préfecture du

Accusé de réception en préfecture
012-211201363-20260828-202608_07-BF
Reçu le 01/09/2026

61 – Services Extérieurs	617 Etudes et recherches	2000,00 €	-827,00€
042 Opérations ordres transf. Entre sections	6811 - Dotations aux amortissements sur immobilisations incorporelles et corporelles	6313,00 €	+827,00€
040 Opération ordre transf. Entre sections – Recettes Investissements	28158 – Amortissement des autres installations	0,00€	+827,00€
21 – Immobilisations corporelles – Dépenses Investissements	21562 – Service d'assainissement	0,00€	+827,00€

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Ont signé au registre tous les présents.

Pour extrait conforme.

Emmanuel Tournemire



Le Maire,
Fabienne SALETTES.

